

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 108 (1982)
Heft: 17

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vie de la SIA

Assemblée des délégués de la SIA

La première assemblée des délégués de l'année a eu lieu le 25 juin à Berne sous la direction de M. Aldo Realini, président de la SIA. 140 délégués y représentaient les 19 sections et 11 groupes spécialisés.

Elections

Comité central

MM. A. Perraudin, architecte à Sion, et H. R. A. Suter, architecte à Bâle, se sont retirés après 8 et 11 années de mandat au sein du Comité central. Leurs successeurs, MM. N. Kosztics, ingénieur civil à Neuchâtel, et H. Zwimpfer, architecte à Bâle, ont été élus par acclamation.

Conseil suisse d'honneur

Le professeur H. von Gunten, de l'EPFZ, a été élu président du Conseil suisse d'honneur en remplacement de M. F. Baerlocher, architecte à Saint-Gall, qui occupait ce poste depuis de nombreuses années. Pour succéder à M. E. Martin, architecte à Genève, et en vue des autres démissions attendues ces prochains temps, MM. E. Furrer, architecte à Sion, W. Kaufmann, ingénieur civil à Aarau, B. Meuwly, architecte à Lausanne, et R. Scheurer, ingénieur civil à Zurich, ont été élus membres suppléants.

Vérificateurs des comptes

Après avoir assumé son mandat de vérificateur des comptes pendant 20 ans, M. H. U. Hanhart, Zurich, a exprimé le désir de se retirer. Son successeur a été choisi en la personne de M. E. Rütli, architecte à Zurich. Le mandat des autres vérificateurs et vérificateurs suppléants (MM. A. Prantl, ingénieur civil à Thoune, H. Zentner, architecte à Lausanne, et H. Zumbach, ingénieur du génie rural à Aarau) dure encore jusqu'en 1983.

Comptes 1981

Les délégués ont approuvé les comptes 1981 à l'unanimité. Sur proposition du Comité central, ils ont décidé de verser le bénéfice de Fr. 27 800.— au capital de la Société.

Situation de la révision totale des règlements pour les prestations et honoraires

Plus de 400 propositions d'amendements ayant été enregistrées dans le cadre de la procédure de consultation, il est nécessaire de procéder à une sérieuse mise au point de projets et à une exploitation soignée des suggestions reçues. Il se révèle que cet énorme mais indispensable travail demandera plus de temps que prévu. Il ne sera en conséquence pas possible de mettre en vigueur les nouveaux règlements pour le 1^{er} janvier 1983.

Dans cette situation, le Comité central prépare actuellement des propositions à soumettre à l'assemblée des délégués du mois d'octobre 1982 et visant à procéder, pour la fin de l'année, à une adaptation intérimaire des taux du tarif B (d'après le temps employé) et du tarif A (d'après le coût).

Révision des normes du bâtiment (P 87)

L'assemblée des délégués ayant été informée du projet P 87 en novembre 1981, le groupe de travail «Structure des normes» a présenté à l'assemblée du 25 juin un projet concret: «Révision des normes du bâtiment», P 87, qui fixe les principes relatifs à la structure et au contenu d'un ensemble de normes adaptées à la pratique. Une articulation claire de la collection en normes générales et normes spéciales doit permettre de mieux faire ressortir les corrélations internes des normes; la critique selon laquelle les normes auraient un champ d'application trop étendu et trop général est ainsi écartée. L'assemblée des délégués a approuvé le projet à l'unanimité. Grâce à la collaboration active de nombreux architectes — 85 membres se sont déclarés prêts à participer aux travaux — la révision des normes du bâtiment devrait pouvoir être terminée jusqu'en 1987, année du 150^e anniversaire de la SIA. L'approbation du projet P 87 par les délégués signifie que les travaux de révision peuvent être entrepris sans plus tarder. L'élaboration de chaque norme suivra la procédure habituelle.

Amélioration du prestige public des professions d'ingénieur et d'architecte

A l'occasion de la consultation relative à la révision totale des règlements d'honoraires de la SIA, il est apparu clairement que les architectes et les ingénieurs de formation universitaire ou de qualification correspondante ne jouissent pas de la considération à laquelle ils auraient droit. C'est la raison pour laquelle la section de Berne a soumis à l'assemblée des délégués une proposition en vue d'améliorer le prestige public des professions d'ingénieur et d'architecte et de promouvoir l'identification des membres individuels à l'esprit et aux buts de la SIA. Suivant cette proposition, la SIA est invitée à trouver les moyens d'atteindre jusqu'à son 150^e anniversaire en 1987 les objectifs statutaires quant aux efforts à faire pour donner aux professions d'ingénieur et d'architecte leur pleine valeur au sein de la collectivité. Il conviendra de tirer parti, ce faisant, des expériences acquises et des possibilités offertes par les professionnels des relations publiques. L'assemblée des délégués appuya cette idée et adopta la proposition. Un groupe de travail a été chargé d'élaborer un projet concret pour l'automne 1983. Il est prévu à cet effet de présenter les

activités de la SIA dans le domaine de l'information, d'analyser le degré actuel d'identification des membres aux buts de la SIA et la place occupée par les professions techniques dans l'esprit du public.

Approbation de la norme révisée SIA 280 «Lés d'étanchéité en matière synthétique»

Suivant la proposition du Comité central, l'assemblée des délégués a donné à ce dernier la compétence de mettre en vigueur la norme SIA 280. Les expériences faites par le LFEM sur la base de la norme de 1977 depuis cinq ans ont permis de mener à bien une révision partielle de cette norme.

Assemblée GSG et journée d'information

Zurich, 21 septembre 1982

Le groupe spécialisé SIA de gestion dans la construction GSG organisera sa journée d'information avec assemblée générale le mardi 21 septembre 1982. Les deux conférences qui seront présentées porteront sur la gestion de projet du point de vue des administrations en tant que maîtres de l'ouvrage. Le programme détaillé avec bulletin d'inscription sera envoyé à tous les membres du groupe après les vacances d'été et paraîtra également dans «Ingénieurs et architectes suisses».

Marche des affaires dans les bureaux d'étude

Enquête d'avril 1982

Alors qu'au printemps précédent on pouvait encore constater une nette reprise de la rentrée des mandats et une évolution positive de la marche des affaires, la situation a changé. On espère que le niveau actuel pourra se maintenir, sauf nouveau retournement de tendance. A moyen terme, la situation est toutefois caractérisée par l'incertitude. Les problèmes constatés dans d'autres secteurs économiques pourraient en effet se répercuter également sur celui des investissements et renforcer la tendance qui est pour le moment légèrement négative.

1. Synthèse

Dans l'ensemble, 17% des bureaux répondants contre 25% l'année précédente estiment la rentrée des mandats en progression au cours du 1^{er} trimestre de 1982. En revanche, les bureaux annonçant une tendance à la baisse ont passé de 23 à 38%. La moitié d'entre eux signale une marche des affaires stable. Cette situation se reflète d'ailleurs aussi dans les effectifs de personnel, pratiquement inchangés. Si les départs

TABLEAU 1. — Participation, par catégories professionnelles, aux 5 dernières enquêtes

	Avril 1982	Janvier 1982	Octobre 1981	Juillet 1981	Avril 1981
Architectes	511	522	472	443	437
Ingénieurs civils	315	281	284	234	274
Ingénieurs du génie rural/géomètres	47	50	56	50	54
Autres ingénieurs (mécaniciens, électriciens, forestiers, etc.)	34	25	30	27	25
Total	907	878	842	754	790

TABLEAU 2. — Rentrée des mandats en % des réponses (récapitulation)

Récapitulation (en % des réponses)	Avril 1982	Janvier 1982	Octobre 1981	Juillet 1981	Avril 1981
En progression	17	15	14	18	25
Stationnaire	45	43	48	51	52
En baisse	38	42	38	31	23

TABLEAU 3

Répartition par professions (en %)	Avril 1982	Janvier 1982	Octobre 1981	Juillet 1981	Avril 1981
<i>Architectes</i>					
En progression	17	18	15	19	27
Stationnaire	52	47	52	54	53
En baisse	31	35	33	27	20
<i>Ingénieurs civils/bâtiment</i>					
En progression	21	13	14	18	32
Stationnaire	40	38	41	49	44
En baisse	39	49	45	33	24
<i>Ingénieurs civils/travaux publics</i>					
En progression	15	10	12	13	16
Stationnaire	40	39	47	51	58
En baisse	45	51	41	36	26
<i>Ingénieurs du génie rural/géomètres</i>					
En progression	18	25	17	15	21
Stationnaire	54	45	59	45	50
En baisse	28	30	24	40	29

TABLEAU 4. — Rentrée des mandats d'édilité

Répartition par professions (en %)	Avril 1982	Janvier 1982	Octobre 1981	Juillet 1981	Avril 1981
<i>Architectes</i>					
En progression	17	24	10	18	25
Stationnaire	46,5	52	49	44	50
En baisse	36,5	40	41	38	25
<i>Ingénieurs civils/bâtiment</i>					
En progression	14	11	14	15	15
Stationnaire	40	43	33	45	51
En baisse	46	46	53	40	34

TABLEAU 5. — Part des mandats afférant aux activités à l'étranger par rapport au volume d'activité global des bureaux exportateurs et nombre de bureaux répondants

Part revenant à l'exportation sur le volume global (en %)	Nombre de bureaux répondants (en %)	
	4 ^e trimestre 1981	1 ^{er} trimestre 1982
<i>Architectes</i>		
1 - 25%	78	59
26 - 50%	9	12
51 - 75%	4	—
76 - 100%	9	29
	100	100
<i>Ingénieurs civils/bâtiment</i>		
1 - 25%	61	64
26 - 50%	17	12
51 - 75%	5	8
76 - 100%	17	16
	100	100

et les engagements s'équilibrent à peu de chose près, on remarque toutefois que les « dégraissages » se font au détriment des diplômés des écoles polytechniques et au profit d'« autres catégories » de personnel. En comparaison avec le trimestre précédent, la rentrée des mandats dénote dans l'ensemble une légère progression puisqu'elle passe de 16 à 19%; en génie civil, le fléchissement du trimestre précédent semble avoir été surmonté. Pour le 2^e trimestre de 1982, 80% des bureaux d'études s'attendent à une marche des affaires satisfaisante sinon bonne. Le fait que seuls 6% (11% au trimestre précédent) des bureaux touchés par l'enquête craignent une mauvaise marche des affaires permet de conclure à un optimisme prudent.

2. Rentrée des mandats

Il s'agissait de savoir si la rentrée des nouveaux mandats au cours du 1^{er} trimestre de 1982 avait été, par rapport au trimestre précédent, en progression, stationnaire ou en diminution (tableau 2). En ce qui concerne les *travaux d'édilité*, 27% des architectes répondants (24% au trimestre précédent) et 57% des ingénieurs civils (77% au trimestre précédent) se sont vu attribuer de tels mandats au cours du 1^{er} trimestre de 1982 (tableau 4).

3. Exportation de services

Il s'agissait de savoir quelle était la part revenant à l'exportation sur le chiffre d'affaires du 4^e trimestre de 1981 et du 1^{er} de 1982. 3,3% des architectes répondants (4,5% au trimestre précédent) et 7,8% (7,2%) des ingénieurs civils ont signalé des activités à l'étranger au cours de ces périodes (tableau 5).

Le graphique accompagnant le présent rapport met en évidence la tendance des réponses du 1^{er} trimestre 1978 au 1^{er} trimestre de 1982.

4. Evolution du portefeuille des mandats

On demandait l'état du portefeuille des mandats à fin mars 1982 par rapport à fin décembre 1981 (= 100) (voir tableaux 6-7 et graphique annexé).

5. Portefeuille des mandats

On demandait l'état du portefeuille des mandats en pour cent, à fin mars 1982, par rapport à fin décembre 1981 (= 100) (voir tableau 8 et graphique annexé).

6. Réserve de travail en mois

On demandait les réserves de travail en mois, compte tenu du personnel en place (tableau 9 et graphique annexé).

7. Effectifs de personnel

Les effectifs devaient être indiqués à trois dates choisies et comprendre le propriétaire du bureau, le personnel administratif et les apprentis, y compris le personnel à temps partiel occupé au

moins à mi-temps (tableau 10 et graphique annexé).

8. Engagements et licenciements

On demandait quelles seraient, au cours du 2^e trimestre de 1982, les variations prévisibles des effectifs de personnel (tableau 11).

9. Perspectives d'occupation

Le questionnaire demandait une évaluation qualitative des perspectives d'occupation pour le 2^e trimestre de 1982 (tableau 12 et graphique annexé).

Calendrier des manifestations

19 août	Berne ASPEA, Association suisse pour l'énergie atomique: assemblée générale.
3-5 sept.	Interlaken ASE/UCS Association suisse des électriciens/Union des centrales suisses d'électricité: assemblée générale.
3-11 sept.	Buenos Aires 4 ^e congrès mondial des ressources en eau.
5 sept.	Zurich SSIGE, Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux: assemblée des membres.
6-10 sept.	Zurich Congrès international sur l'eau.
6-10 sept.	Munich 7th International Heat Transfer Conference.
9-10 sept.	Washington AIPC Association internationale des ponts et charpentes: symposium 1982 sur l'entretien des ponts.
12-17 sept.	Copenhague 7th World Congress on Project Management: « Internet 82 ».
13-15 sept.	Londres Symposium international « Concrete Roads ».
13-17 sept.	Zurich International Symposium on Numerical Models in Geomechanics.
14-16 sept.	Graz 3rd Austrian-Italian-Jugoslav Chemical Engineering Conference.
16-18 sept.	Moudon Société forestière suisse: assemblée générale annuelle.
20-24 sept.	Moscou Symposium « Building Climatology ».
20-25 sept.	Spa Piešťany, CSSR International Saunologic Society: 8 ^e Congrès sur la médecine de sauna.
21-22 sept.	Bâle « Surface », Fachmesse für Oberflächenbehandlung.
21-22 sept.	Baden-Baden VDI-Kunststofftechnik: « Das erdverlegte Kunststoffrohr als Ingenieurbauwerk ».
21-23 sept.	Southampton Symposium international « Boundary Elements Methods in Engineering ».

TABLEAU 6. — Portefeuille des mandats à fin janvier 1982 par rapport à fin décembre 1981, en % des réponses

Récapitulation (en % des réponses)	Avril 1982	Janvier 1982	Octobre 1981	Juillet 1981	Avril 1981
En progression	19	16	15	18	26
Stationnaire	51	48	54	54	51
En baisse	30	36	31	28	22

TABLEAU 7. — Evolution présumée du portefeuille des mandats, par professions

Répartition par professions (en %)	Avril 1982	Janvier 1982	Octobre 1981	Juillet 1981	Avril 1981
Architectes					
En progression	19	18	16	19	31
Stationnaire	55	52	59	58	52
En baisse	26	30	25	23	17
Ingénieurs civils/bâtiment					
En progression	23,5	15	15	20	32
Stationnaire	43,5	42	45	51	43
En baisse	33	43	40	29	25
Ingénieurs civils/travaux publics					
En progression	16	10	12	10	18
Stationnaire	47	47	53	50	56
En baisse	37	43	35	40	26
Ingénieurs du génie rural/géomètres					
En progression	17	25	19	33	20
Stationnaire	57	49	65	40	60
En baisse	26	26	16	27	20

TABLEAU 8. — Portefeuille des mandats à fin janvier 1982 par rapport à fin décembre 1981, en %

Etat en	Mars 1982	Décembre 1981	Septembre 1981	Juin 1981	Mars 1981
	(31.12.81) = 100	(30.9.81) = 100	(30.6.81) = 100	(31.3.81) = 100	(31.12.80) = 100
Récapitulation	95%	94%	95%	100%	102%
Répartition par professions					
Architectes	96%	97%	96%	103%	104%
Ingénieurs civils/bâtiment	97%	94%	95%	97%	104%
Ingénieurs civils/travaux publics	91%	91%	93%	96%	97%
Ingénieurs du génie rural/géomètres	97%	91%	99%	101%	100%

TABLEAU 9. — Evaluation de la réserve de travail en mois, compte tenu du personnel en place

	Avril 1982	Janvier 1982	Octobre 1981	Juillet 1981	Avril 1981
Récapitulation (mois)	9,7	9,3	9,7	10,7	10,9
Répartition par professions					
Architectes (mois)	10,8	10,2	11,0	12,2	12,7
Ingénieurs civils (total) (mois)	7,8	7,6	7,6	8,2	8,4
Ingénieurs du génie rural/géomètres (mois)	10,6	9,6	9,3	9,5	8,6

TABLEAU 11. — Prévisions pour le 2^e trimestre de 1982

Prévisions pour le	2 ^e trimestre 1982	(1 ^{er} trimestre 1981)
Bureaux d'architectes	Accroissement d'env. 0,6%	(Accroissement d'env. 0,7%)
Bureaux d'ingénieurs civils	Accroissement d'env. 1,0%	(Accroissement d'env. 0,4%)
Bureaux d'ingénieurs du génie rural/géomètres	Accroissement d'env. 1,9%	(Accroissement d'env. 0,3%)
Moyenne	Accroissement d'env. 1,2%	(Accroissement d'env. 0,5%)

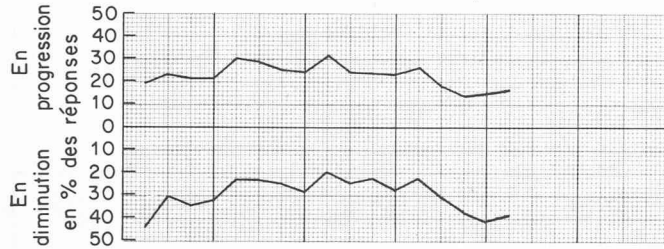
TABLEAU 12. — Perspectives d'occupation (réponses en %) — situation d'ensemble

Situation d'ensemble (en % des réponses) pour le	2 ^e trim. 1982	1 ^{er} trim. 1982	4 ^e trim. 1981	3 ^e trim. 1981	2 ^e trim. 1981
Bonne	33	34	38	41	45
Satisfaisante	47	42	41	43	40
Mauvaise	6	11	7	5	4
Incertaine	14	13	14	11	11

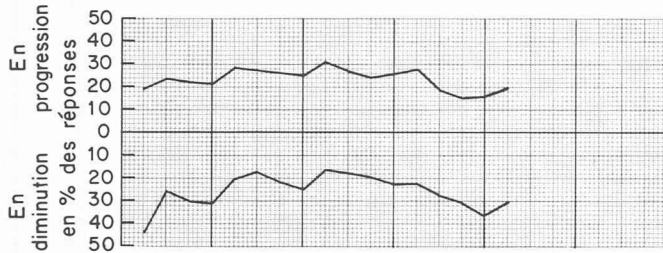
Degré d'occupation dans les bureaux d'études depuis 1978

Année	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Trimestre	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4

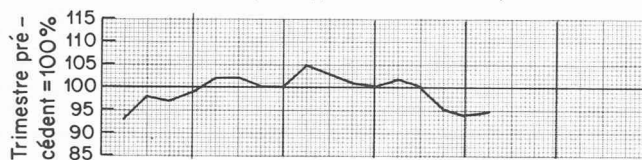
Rentrée des mandats (Courbe de l'évolution)



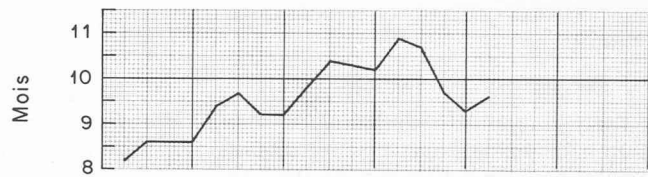
Evolution du portefeuille des mandats (Courbe de l'évolution)



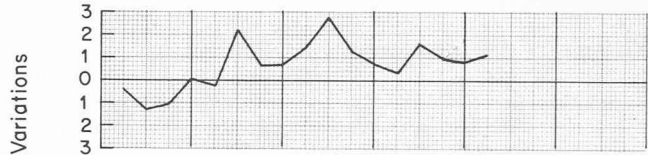
Portefeuille des mandats (par rapport au trimestre précédent)



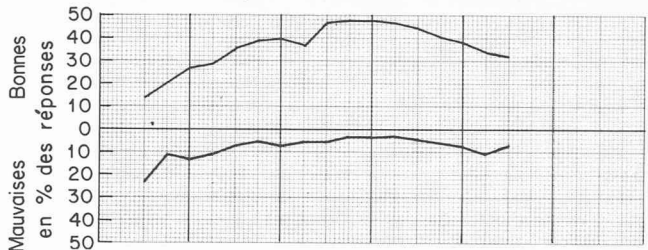
Réserve de travail en mois



Variations de l'effectif du personnel en pourcent, par rapport au trimestre précédent



Perspectives d'occupation pour le prochain trimestre (Courbe de l'évolution)



- 22-23 sept. Birmingham
The Institution of Chemical Engineers Midlands Branch: « Design 82 ».
- 24-25 sept. Tessin
Groupe spécialisé SIA des ponts et charpentes (GPC): assemblée générale, conférences et visites.
- 22-26 sept. Winterthour
2^e Foire suisse des énergies de substitution « Energie 82 ».
- 27-29 sept. Ulm
11^e symposium international « Ingenieurpädagogik 82 ».
- 29 sept.-1^{er} oct. Bâle
VDI-Gesellschaft Verfahrenstechnik und Chemieingenieurwesen: Jahrestreffen der Verfahrens-Ingenieure.
- 2 octobre Lausanne
Conférence des présidents SIA.
- 4-9 oct. Agora, Lelystad Hollande
International Symposium und Exhibition: « Polders of the World ».
- 5-8 oct. Bâle
Foire-Exposition européenne des techniques de construction.
- 6-8 oct. Bergamo
Symposium « Informatics in Structural Engineering ».
- 7-10 oct. Bâle
Société suisse des sciences naturelles: assemblée générale.
- 8-11 oct. Villeneuve-lèz-Avignon
UIA, Union internationale des architectes: Festival international de films et spots télévisés sur l'architecture et l'urbanisme.
- 9 octobre Lausanne
VLP/ASPAN Groupe de Suisse occidentale: Séminaire sur l'introduction de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

TABLEAU 10. — Effectifs de personnel à trois dates choisies

	Total	dont personnel féminin	Variations	dont personnel féminin
Récapitulation				
30.9.1981	8774	1601	100,0%	
31.12.1981	8889	1599	101,3%	
31.3.1982	8821	1591	100,5%	18,0%
Répartition par professions				
Architectes				
30.9.1981	4168	961	100,0%	
31.12.1981	4311	975	103,4%	
31.3.1982	4239	982	101,7%	23,0%
Ingénieurs civils (total)				
30.9.1981	3960	568	100,0%	14,3%
31.12.1981	3950	556	99,8%	
31.3.1982	3958	542	100,0%	13,7%
Ingénieurs du génie rural/géomètres				
30.9.1981	646	72	100,0%	
31.12.1981	628	68	97,2%	
31.3.1982	624	67	96,6%	11,0%

TABLEAU 13. — Répartition par professions

Répartition par professions (en %)	2 ^e trim. 1982	1 ^{er} trim. 1982	4 ^e trim. 1981	3 ^e trim. 1981	2 ^e trim. 1981
Architectes					
Bonne	34	35	41	43	48
Satisfaisante	43	41	39	40	37
Mauvaise	7	9	7	5	4
Incertaine	16	15	13	12	11
Ingénieurs civils (total)					
Bonne	23	33	32	38	43
Satisfaisante	46	42	42	46	43
Mauvaise	10	12	10	4	3
Incertaine	16	13	16	12	11
Ingénieurs du génie rural/géomètres					
Bonne	36	32	41	41	38
Satisfaisante	53	54	50	53	49
Mauvaise	2	14	4	—	8
Incertaine	9	—	5	6	5

12-15 oct.	London Europäische Föderation für Chemie-Ingenieur-Wesen: Sym- posium international «Energy: Money, Materials & Engineer- ing».	20 oct.	Düsseldorf VDI: Journée de rencontre des ingénieurs européens sur le thème «L'Europe face au défi technologique».	16 nov.	Zurich Société suisse d'études conjon- cturelles: journée d'étude.
13-15 oct.	Rotterdam Delta Barrier Symposium.	30 oct.	Berne Assemblée des délégués SIA.	19 nov.	Zurich ASMFA, Association suisse des maîtres ferblantiers et appareil- leurs: assemblée extraordinaire des délégués.
18-22 oct.	Budapest Scientific Society of Mechanical Engineers: Conference Euro- corr 82.	5-6 nov.	Zurich Société suisse de mécanique des sols et des roches: journées d'automne «Géothermie».	23-24 nov.	Paris 3 ^e symposium international «Stability of Metal Structures».

Eléments pour une refonte des concours (I)

Rapport intermédiaire

par le Groupe des architectes de la section genevoise de la SIA

A l'assemblée des délégués de la SIA du 28 novembre 1981, notre section a soulevé le problème de la norme 152, dans le cadre de la restructuration des normes prévues par le projet P 87. Lors de l'assemblée suivante, le 25 juin 1982, notre section a pu rendre compte de l'avancement des travaux qu'elle a entrepris dans ce domaine.

En effet, le Groupe des architectes de la section genevoise avait formé un groupe de travail qui a réuni pour la première fois le 25 février 1982 les dix membres suivants:

MM. Ernest Martin, vice-président de la norme 152 (1972), Marc Mozer, délégué de la section à la commission des concours, Paul Marti, représentant du Comité central de la FAS, Jean Duret, ancien délégué suisse près les organisations internationales concernées, Richard Quincerot, auteur d'une étude historique sur les concours et enseignant à l'EAUG¹, Ping-An Chu, Michel Ducrest, Hans-Jörg Moser, ingénieur civil, Bogdan Pomian-Szrednicki et Slobodan Vasiljevic, coordinateur du groupe.

Si la démarche envisagée par le groupe aboutit, il sera possible de porter à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués de l'automne 1982 un débat général sur nos conclusions. Ce texte est diffusé par le canal d'*Ingénieurs et architectes suisses* à tous les membres SIA pour leur permettre de formuler d'éventuelles critiques et suggestions.

A) Orientation générale: les concours en tant qu'instruments d'adaptation professionnelle

A l'occasion de plusieurs concours récents, les architectes genevois ont eu le sentiment que la norme 152 était détournée de son but et employée à l'encontre des intérêts de l'architecture et de la collectivité.

Ce sentiment est partagé par des architectes d'autres cantons, en particulier de Vaud et du Tessin. On peut donc parler d'une crise des concours.

Le 150^e anniversaire de la SIA fournit l'occasion d'une réflexion de fond sur les concours, la norme 152 et ses rapports avec la réalité, et ce dans le cadre du projet P 87.

1. Analyse: à quoi sert la crise des concours?

Le groupe a choisi de défendre une conviction: les concours d'architecture ont pour vocation essentielle de promouvoir la *qualité architecturale*. Cet idéal de référence les justifie en tant qu'instruments de répartition des mandats, d'affirmation doctrinale, etc.

La norme formule la convention permettant à cet idéal de se concrétiser. A Genève, cette convention s'est révélée inopérante à plusieurs reprises. Le système des concours est passé d'un état *normal* à un état de *crise*.

Avant de chercher des remèdes à cette situation, il est bon de comprendre la nature de la crise. Celle-ci n'est pas la première, l'histoire des concours en est jalonnée. Leur mécanisme est toujours le même.

1.1 La crise en tant que symptôme

Les concours ont toujours suscité les mécontentements. Le rôle de concurrent perdant n'est agréable pour personne et certains débats peuvent mettre les organisateurs dans l'embarras... Aucune norme, aucune réforme ne saurait supprimer cela. Ces phénomènes sont dans la nature des concours.

En temps «normal», ces mécontentements se résolvent discrètement. En d'autres périodes, ils prennent la forme

Résumé

A l'occasion de plusieurs concours récents à Genève, la norme SIA 152 a été dénoncée comme insuffisante, incapable d'éviter des difficultés préjudiciables aussi bien aux architectes qu'à l'intérêt général.

L'analyse du groupe genevois conclut que cette crise ne fait qu'exprimer une crise plus générale de la profession d'architecte. Dans le cadre du projet P 87, la refonte de cette norme peut être l'occasion d'un débat de fond sur notre identité professionnelle et d'une adaptation à une demande sociale ayant évolué.

Le présent rapport comporte deux volets, soumis à une large discussion:

A) Orientation générale

L'analyse de la crise actuelle conduit à proposer d'ouvrir le système des concours, pour qu'il nourrisse plus directement le débat professionnel.

B) Eléments pour une refonte de la norme 152

Un cadre est proposé pour structurer la discussion en vue de la refonte de la zone.

du «scandale». A l'occasion d'un concours précis, la profession s'émue, s'indigne, des articles vengeurs sont publiés...

La logique de ces crises n'est jamais interne aux concours: à vrai dire, les concours «scandaleux» ne sont souvent pas plus mal organisés que les autres, mais la crise est générale: les concours se mettent à faire scandale chaque fois que les mandats manquent dans la profession.

La crise des concours n'est pas une cause, mais un symptôme. Elle sert à exprimer, sans l'avouer, une crise plus générale concernant l'identité de la profession dans ses rapports avec la demande sociale.

Par exemple, le «scandale» du Palais des Nations de 1926-1931 a marqué une étape importante dans le débat professionnel. Il n'a pas consacré le triomphe de Le Corbusier, ni conduit à de grandes réformes dans le domaine des concours, mais il a été l'occasion, pour la profession, de prendre conscience de

¹ Ecole d'architecture de l'Université de Genève.

la nécessité de s'adapter à une conjoncture transformée tant sur le plan *quantitatif* (marché élargi, crise économique) que sur le plan *qualitatif* (modernisme, internationalisme).

1.2 Le concours en tant qu'instrument d'adaptation professionnelle

A chaque crise, on discute la réforme de la norme. La réforme ne vise jamais les concours, mais leurs « conditions ». Les concours doivent rester conformes à leur idéal de référence: une émulation pour la qualité architecturale. Ce dont on discute, c'est des meilleurs moyens d'adapter la norme à l'évolution des temps.

Vues de l'extérieur, ces réformes paraissent insignifiantes: la norme change peu, rien ne garantit l'efficacité des nouvelles mesures adoptées... L'opération ressemble à de la pure mise en scène.

En effet, le contenu ne se situe pas là où on le dit: à travers la discussion sur la norme des concours, c'est de l'adaptation de la profession qu'il est question. Tant qu'elle est générale, la crise est inévitable. Apparemment technique, la question des concours permet de discuter des moyens de parer à la crise, sans risquer de se discréditer auprès du public.

La discussion dure le temps nécessaire pour que se reconstitue un consensus sur une nouvelle identité professionnelle, qui permette aux architectes de sortir de la crise. Alors que la norme est réécrite, les architectes se sentent de nouveau respectés, et la question des concours cesse d'être d'actualité.

La question des concours n'est pas purement technique. Elle sert de moyen détourné de dénoncer la crise professionnelle, de prétexte à réfléchir sur ses causes, d'occasion d'y proposer des remèdes. La cause reste toujours la même: l'inadaptation de la profession à la réalité du marché. Le remède en découle: des stratégies en vue d'une meilleure adaptation.

1.3 La crise actuelle

La présente crise des concours n'apparaît pas différente de celles qui l'ont précédée: elle exprime une crise plus générale de la profession.

Entre l'époque où a été rédigée la norme 152 et nos jours, plusieurs changements sont intervenus. La récession, ou du moins une croissance modérée, a succédé à l'euphorie des « gros programmes ». Sur le plan qualitatif, la demande a évolué: intérêt pour le milieu urbain, participation, énergie, intégration, édifices publics, etc.

Au travers de la crise des concours se pose le problème de l'adaptation de notre profession à cette réalité nouvelle. Le débat sur la refonte de la norme 152 est un moyen de réfléchir à cette adaptation.

2. Orientation proposée: l'ouverture

Comment organiser la discussion? Faut-il parler clair et expliciter les enjeux en cause à travers les concours? Se limiter au contraire à des modifications de détails de la norme, sachant qu'elles ne sauraient résoudre magiquement les problèmes professionnels?

Cette alternative ne saurait être tranchée, car elle fournit la matière même du débat sur les concours. Ce n'est qu'une forme du débat entre les anciens et les modernes: un discours conservateur s'efforce de limiter la réforme au pur rituel des concours; un discours progressiste tente d'amener la discussion sur des questions plus brûlantes d'exercice de la profession et de doctrine architecturale.

A travers cet affrontement, on discute de l'ampleur de la crise, de son analyse et des moyens d'y parer en perpétuant ou en modifiant une certaine identité professionnelle.

On ne peut pas présumer des conclusions du débat actuel. Il importe seulement qu'il soit conduit aussi largement que possible: dans les concours, dans les commissions, dans les revues, dans les expositions...

Mais il importe surtout qu'il soit constamment nourri par les réalités de la demande sociale avec laquelle on cherche à renouer. Nous acceptons aujourd'hui de remettre en question une ancienne identité devenue abstraite et aliénante, ce n'est pas pour nous égarer dans d'autres rêveries, nostalgiques ou futuristes, mais pour rapprocher l'architecture du réel.

Jusqu'à ces dernières années, les concours ont pu être préservés comme des lieux d'affirmation de l'indépendance de la profession. Cela correspondait à une réalité: en Suisse, notre profession a longtemps vécu en état d'équilibre.

Ce n'est que très récemment que le consensus formé dès les années 30 a été gravement perturbé.

Aujourd'hui, l'heure n'est plus à l'affirmation, mais à la discussion de l'identité professionnelle, non plus à l'indépendance mais à l'adaptation de la profession, non plus à la préservation mais à l'ouverture des concours sur les réalités contemporaines.

Nous proposons d'aménager le système des concours, pour en faire un élément moteur du débat professionnel. Cette orientation va dans le sens d'une ouverture, réalisable par trois moyens:

— Expliciter les principes de base

Les concours sont souvent perçus comme des rituels dont le sens se serait perdu. C'est donc le moment de réaffirmer, explicitement, les principes que le rituel ne parvient plus à faire respecter.

— Diversifier les modes d'organisation

Dans certains concours, il est arrivé que la norme serve d'écran entre les architectes et la réalité. Nous proposons d'assouplir les conditions d'application de la norme, de façon à ce que se multiplient les formes de concours et les enseignements à retirer des concours réalisés.

— Organiser le débat professionnel

Pour organiser des expériences, en tirer la leçon et diffuser l'information, il faut des acteurs spécialisés, qui assurent une *gestion décentralisée* des concours.

Ces trois propositions correspondent à trois niveaux du système des concours.

2.1 La norme

La norme 152 est le document de référence général pour l'organisation des concours. Ce texte central présente une caractéristique paradoxale: la grande précision de son contenu contraste avec l'imprécision de son statut juridique.

Ce constat affaiblit la norme. Deux mesures permettraient de la renforcer:

- préciser son statut, en faisant référence à la juridiction nationale;
- rendre le texte plus cohérent et plus général, en expliquant les *principes* des concours et en éliminant certains énoncés trop partiels ou doctrinaires.

Illustration: la vocation des concours est de privilégier un objectif de *qualité architecturale*, intéressant aussi bien les architectes que les mandants et le public. Cet objectif n'est pas inscrit dans le texte actuel de la norme, qui définit maladroitement les concours comme des « appels de propositions visant à l'attribution de mandats d'architecture ou d'urbanisme » (article 1), ce qui exclut les concours d'idées.

2.2 Un règlement d'application

La norme parvient à unifier les concours en période d'équilibre professionnel. En période de remise en question, elle échoue dans cette tâche: les « scandales » se multiplient.

Il importe de saisir la diversité des demandes réelles qui s'expriment à travers les difficultés. Le moment n'est pas venu d'une unification plus ou moins artificielle, mais de la multiplication des expériences, des observations et des bilans.

Nous proposons d'assortir la norme d'un *règlement d'application* qui encourage la diversification des concours, de façon à ce qu'ils s'adaptent le plus exactement possible aux situations concrètes dans lesquelles ils sont lancés.

On gagne en réalisme ce qu'on perd en unité: des concours dont l'organisation exprime la demande de manière réaliste seraient une contribution privilégiée au débat professionnel.

Illustration: les problèmes rencontrés récemment à Genève soulèvent notamment la question du pouvoir sur le projet. Dans tout concours, ce pouvoir est partagé, d'une façon ou d'une autre, entre les architectes et l'organisateur.

Actuellement, la norme ne réussit pas à réaliser un consensus quant à un tel partage. Chaque concours fournit l'occasion de malentendus, pénibles pour les uns comme pour les autres.

Or, on pourrait distinguer clairement entre trois types de concours, où le pouvoir sur le projet serait partagé différemment selon les objectifs visés:

— **Concours-réalisation:** l'organisateur estime en savoir suffisamment sur le projet qu'il désire et utilise le concours comme un moyen de passer rapidement à la réalisation. Il contrôle le jury, mais s'engage à attribuer le mandat au premier prix.

— **Concours-conception:** l'organisateur délègue aux architectes la mission de concevoir un projet de qualité et de prononcer un jugement architectural, mais il se réserve le droit de

choisir lui-même un projet d'exécution.

— **Concours-débat:** l'organisateur utilise le concours comme moyen d'alimenter un débat public sur les objectifs à assigner à un projet dans une situation donnée. Il n'y a pas de mandat lié au concours, mais seulement des primes proportionnelles à la situation. Le débat est le plus *transparent* possible.

La clarté de ces objectifs permettrait d'éviter des malentendus pénibles et coûteux, tant pour les concurrents que pour les organisateurs, et d'un intérêt restreint pour le débat architectural.

2.3 Une gestion décentralisée

Jusqu'à présent, l'intervention de la profession dans les concours passe par des commissions régionales et centrales. Leur fonctionnement lourd, la quasi-impossibilité de recourir *a posteriori* rendent ces commissions pratiquement impuissantes au niveau d'un concours précis. Du coup, elles ne peuvent assumer leur rôle culturel de conseil ni établir le bilan des concours réalisés.

Une structure plus lâche, mieux personnalisée, conviendrait mieux à la période actuelle de remise en question.

Illustration: nous proposons la création du titre d'*expert SIA en concours d'architecture*. Le porteur pourrait être:

- nommé à titre permanent dans chaque canton;
- conseil obligatoire des organisateurs de concours;
- responsable de l'organisateur des concours envers les architectes;
- responsable de la diffusion des concours, de leur bilan, des expériences recueillies, etc.

Les modalités de nomination, de rétribution, du cahier des charges et autres restent à définir.

(à suivre)

Adresse des auteurs:
Groupe des architectes
Section genevoise de la SIA
Case Stand 446
1211 Genève 11

Industrie et technique

Une route à travers la jungle

L'ordinateur en tant que topographe et ingénieur de construction

Abidjan, la capitale et le plus grand port de la Côte d'Ivoire, doit être relié à l'arrière-pays par une meilleure voie de communication. La construction d'une autoroute vers Yamoussoukro est déjà à moitié terminée. Le dernier tronçon de 85 km sera construit par un consortium suisse, et cela au plus vite possible. Le financement est réglé (consortium de banques suisses, préfinancement de 75%), il ne manque donc plus que les plans. Emch & Berger SA Berne et leurs partenaires veillent à ce que ces derniers soient réalisés promptement. Mais cela n'est pas uniquement le fruit de leurs propres efforts. Un VAX-11/780 est à leurs côtés!

L'autoroute qui fera la jonction entre Abidjan et Yamoussoukro est déjà à moitié terminée. Il ne manque plus qu'un tronçon de 85 km jusqu'à Yamoussoukro dans l'arrière-pays, afin de soulager le réseau routier local du trafic de transit et des marchandises, de pousser l'exploitation de l'arrière-pays encore davantage et de rendre le port d'Abidjan plus attrayant pour le commerce. Déjà à l'heure actuelle, beaucoup de pays voisins de la Côte-d'Ivoire effectuent leurs importations et leurs exportations par l'intermédiaire du port d'Abidjan.

Savoir-faire suisse à l'Equateur

Tout comme chez nous en Suisse, le tracé d'une autoroute est déterminé

moins par des considérations techniques relatives à la construction que par des motifs économiques et politiques. Néanmoins, on ne peut pas sans autre construire une autoroute à travers une région donnée.

Du fait qu'une autoroute doit être conçue pour des vitesses élevées et une circulation rapide, il est indispensable de mesurer l'ensemble du terrain tout au long du tracé de l'autoroute. A cette fin, une équipe de mesurage dirigée par des Suisses et munie d'instruments géodésiques parcourt la jungle tropicale depuis le début du mois de juillet. Les données de mesure sont transmises continuellement par courrier aérien à Emch & Berger à Berne.

Par ses innombrables constructions souterraines et en surface, Emch & Berger s'est fait une réputation de société d'in-

